

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 3 décembre 2018 à 20h.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 ouverture de soumission - Fourniture d'un rouleau brise-glace pour l'aéroport
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 Protection contre les incendies**
 - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 9.3 Loisirs et culture**
 - 9.4 Travaux publics**
 - 9.4.1 paiement de facture achat de matériel pour la fabrication d'une boîte d'écumes pour la station d'épuration
 - 9.5 Services administratifs**
 - 9.5.1 ajustement des tarifs de location d'espaces commerciaux - Air Canada
 - 9.6 Services juridiques et greffe**
 - 9.6.1 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1372-18

9.6.2 modification à la résolution 18-02-051 - Échange de terrain - Ville de Gaspé / Mmes Judith Girard et Linda Anne Girard

9.6.3 servitude d'utilité publique - Égout sanitaire SP-9

9.6.4 vente de terrain acquis des inondations de 2010 - Lot 4 055 694, cadastre du Québec

9.7 Direction générale

9.7.1 autorisation de participation de monsieur Daniel Côté et madame Aline Perry au Souper de la Présidente de la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé

9.7.2 aide financière - Table de concertation Cap-aux-Os

9.7.3 ouverture de soumissions - Réfection du plancher au sous-sol - Centre de ski Mont-Béchervaise

9.7.4 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2018-2019

9.7.5 modification de l'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles conclue le 15 juillet 2014

9.7.6 travaux de mise aux normes des ouvrages en eau potable de Gaspé – Demande de paiement #13

9.7.7 installation et rénovation pour le remplacement du système de réfrigération à l'aréna Rosaire-Tremblay à Rivière-au-Renard – Demande de paiement #3

9.7.8 paiement de la facture de réparation de la conduite collectrice pour le chauffage sous la dalle à l'aréna Rosaire-Tremblay à Rivière-au-Renard

9.7.9 paiement de la facture de l'arboriculteur pour l'entretien d'arbres – Travaux de la rue Wayman

9.7.10 adoption de la Déclaration sur l'urgence climatique

9.8 Ressources humaines

9.8.1 renouvellement de la convention collective avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Gaspé (CSN)

9.8.2 politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1 règlement relatif au traitement des élus municipaux et remplaçant le règlement 1026-08

10.2 règlement décrétant une dépense d'une somme de 948 720 \$ et un emprunt de 948 720 \$ pour la conversion du système d'éclairage public de la Ville à la technologie DEL

10.3 règlement amendant le règlement 1190-12 - Règlement concernant la circulation et le stationnement en modifiant les annexes A et B

10.4 règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans la zone M-224 afin de permettre l'usage habitation multifamiliale et collective (H-8) avec un maximum de douze (12) logements

10.5 règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans la zone CE-271 afin de permettre comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage Vente au détail de cannabis et de produits du cannabis (5990), modifiant le paragraphe B) COMMERCE DE DÉTAIL (DIVERS) de l'alinéa 2 de l'article 3.2.3 CLASSE DÉTAIL, ADMINISTRATION ET SERVICES (C-2) afin de modifier l'usage autorisé 599 – Autres activités de la vente au détail (sauf les sex-shops) et remplaçant le titre de l'article 22.12.4 AFFICHAGE DANS UNE ZONE* OÙ LES CLASSES D'USAGES* ACCOMMODATION (C-1), DÉTAIL, ADMINISTRATION ET SERVICES (C-2), RESTAURATION (C-7), DÉBIT DE BOISSON (C-8) ET ÉROTIQUE (C-11) SONT AUTORISÉES

11. AVIS DE MOTION

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE



Isabelle Vézina,
Greffière